

**Québec français**



## **La langue et les oignons**

Marie-Christine Paret

Number 157, Spring 2010

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/61499ac>

[See table of contents](#)

---

**Publisher(s)**

Les Publications Québec français

**ISSN**

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

---

**Cite this review**

Paret, M.-C. (2010). Review of [La langue et les oignons]. *Québec français*, (157), 21–21.

à respecter ? Il me semblerait raisonnable, réaliste et souhaitable d'amener les élèves à se construire une culture littéraire solide par une démarche d'apprentissage rigoureuse à partir d'œuvres choisies consciencieusement par une équipe d'enseignants passionnés, au moins deux fois par année. Les autres œuvres pourraient être choisies

par les élèves, parmi une liste d'œuvres proposées par l'enseignant. Celle-ci devrait respecter les balises ministérielles tout en offrant de la variété et de la diversité. Ainsi amènerait-on assurément, à mon avis, les élèves à se construire une culture littéraire tout en leur apprenant à faire des choix éclairés et justifiés.

### Des contraintes profitables

« Les élèves n'ont pas de culture », entend-on souvent. Cette raison est également invoquée pour ne pas présenter des œuvres littéraires riches aux élèves en classe de français. Pourtant, justement, si les jeunes n'ont pas de culture (ce dont je doute ; ils n'ont pas NOTRE culture, mais ils en ont UNE, la leur, celle de jeunes de 12-14-16 ans), c'est à l'école de les aider à s'en construire une. J'ai dit ailleurs que l'école était responsable de l'acculturation des élèves et qu'en ce sens, « elle doit amener les jeunes à dépasser leur culture première, ce déjà-là, et à se distancier d'elle pour mieux l'objectiver et la comprendre<sup>3</sup> ». Ce n'est qu'à cette condition que les jeunes construiront peu à peu une culture seconde, une culture légitimée, celle que privilégie l'école. Cette responsabilité est occultée quand on laisse entièrement le choix des œuvres aux élèves.

Bien sûr, la classe de français devrait permettre l'autonomie des élèves en ce qui concerne les choix littéraires, mais comment les amener à faire de véritables choix sans une connaissance préalable de ce qui existe ? Qui d'autre est mieux placé que l'enseignant de français pour faire découvrir – pas nécessairement aimer – les œuvres littéraires ? Il n'y a aucun mérite à présenter en classe des œuvres que les élèves liraient d'eux-mêmes. Non pas que ces œuvres n'ont pas de valeur, mais la mission de l'école (et de la classe de français) est d'apporter autre chose aux élèves que ce qu'ils connaissent déjà. Évidemment, certains élèves ont déjà des pratiques culturelles riches, mais que fait-on des autres ? Si l'école ne donne pas accès à la culture et à la littérature en fournissant des clés aux élèves, qui le fera ? Madame Bissonnette a raison, l'école a le devoir de proposer. □

\* Présidente de l'AOQP

#### Notes

- 1 Discours prononcé lors du Salon du livre de Montréal de novembre 2009, alors que M<sup>me</sup> Bissonnette recevait le prix Fleury-Mesplet pour sa contribution au progrès de l'édition québécoise. Ce texte a été publié dans *Le Devoir* du 14 décembre 2009.
- 2 MELS, PFÉQ, 2<sup>e</sup> cycle du secondaire, français, langue d'enseignement, p. 146-159.
- 3 « Former un sujet-lecteur au secondaire », *Québec français*, n<sup>o</sup> 143 (automne 2006), p. 76-77.

## Opinion

# une boîte sûreté des flashs La langue et les ognons lover j'aèrerai

par Marie-Christine Paret\*

À propos de la langue comme de tout sujet, chacun a droit à son opinion, bien sûr, mais lorsqu'on est amené à intervenir publiquement, encore faudrait-il savoir de quoi on parle. Dans un article du journal *Le Devoir* (21 novembre 2009) Denise Bombardier s'attaque à la « nouvelle » orthographe et au ministère de l'Éducation qui vient d'admettre qu'on en tiendra compte aux divers examens (ce qu'elle ne dit pas).

Je ne défends pas particulièrement le ministère – mon passé peut en témoigner – mais dans ce cas-là justement, il suit – enfin – ce que les principaux pays francophones ont décidé longtemps avant lui : tenir compte de quelques « rectifications » (c'est leur nom) qui ne constituent qu'une mini-réformette, et je pèse mes mots, qui ne touche même pas un mot par page (et encore la plupart du temps, seulement des accents) et qui plus est, a été proposée par le Conseil supérieur de la langue française de France et adoptée en bonne et due forme et à l'unanimité par la sacro-sainte Académie française il y a presque 20 ans (le 3 mai 1990, *Journal officiel* 6 décembre). Et les réformes ne datent pas d'hier, associées à des noms au-dessus de tout soupçon comme Corneille et Voltaire. Au total, 55 % des mots ont changé de forme de 1694 à 1935 des 17 500 mots du premier dictionnaire de l'Académie. L'orthographe n'est pas la langue, et il y aurait beaucoup à faire, comme le font régulièrement de nombreux pays, pour qu'elle devienne plus accessible (en particulier à ceux dont ce n'est pas la langue première). Mais là n'est pas le débat. Ce n'est pas non plus celui de la réforme de l'éducation comme fait mine de le croire Madame Bombardier.

Je fais partie des linguistes qu'elle attaque de façon si « éclairée », comme s'il n'y avait pas dans tous ces pays des chercheurs sérieux qui ont passé un temps certain à étudier, s'informer, expérimenter, qui s'efforcent de mieux connaître ce qu'est une langue, comment on l'apprend, ce qu'est l'orthographe, et savent que la traditionnelle dictée est un leurre, tant pour les élèves que pour les enseignants (il n'est pas difficile de voir pourquoi, mais ce n'est pas ici le lieu).

Malgré cela, je suis loin de soutenir que l'orthographe du français est un infâme désordre, au contraire je m'efforce de montrer que derrière les apparences c'est bien d'un système qu'il s'agit, mais qui pourrait supporter encore pas mal de nettoyage de surface.

Ce texte est rédigé en nouvelle orthographe.

\* Linguiste, professeure titulaire honoraire, Université de Montréal